



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Une démarche participative directe

---

La Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées encourage, soutient et valorise chaque année **plus de 800 projets d'enseignement de défense** conduits dans des écoles et établissements scolaires français sous contrat, implantés en France et à l'étranger. Ce soutien à l'enseignement de défense prend la forme **d'un soutien pédagogique, financier et un rayonnement national apporté à des projets territoriaux**. Il se déploie à travers un **partenariat interministériel étroit avec l'Education nationale et l'Enseignement agricole**.

Dans ce cadre, des enseignants et des classes font régulièrement part à la DPMA de leurs actions, leurs avis, leurs perceptions sur des projets d'enseignement de défense, en particulier sur la transmission de la mémoire nationale aux jeunes générations.

Cette participation spontanée est riche de sens pour l'action publique car elle permet d'avoir un partage direct d'expériences, de propositions, avec les bénéficiaires du service public.

**La DPMA soutient et développe cette démarche participative dans le cadre du Lab'mémoriel.**

## Le Lab'mémoriel

---

Le **Lab'mémoriel** associe directement pour avis des élèves et des enseignants à la conception ou la réalisation d'une action pédagogique d'enseignement de défense. Il ne s'agit pas, bien entendu, de rajouter du travail à un enseignant ou à ses élèves mais bien, si l'enseignant en a envie ou le fait spontanément, de recueillir son avis et celui d'élèves volontaires, sur une démarche ou un outil d'enseignement de défense.

Le **Lab'mémoriel** invite par ailleurs l'enseignant à informer la DPMA du suivi d'un projet d'enseignement de défense conduit dans sa classe en transmettant des informations « au fil de l'eau » (témoignages, reportages, capsules vidéos, photographies). Ce partage d'expériences peut, sous réserve de sa qualité sur le fond, être valorisé nationalement.

L'élément déterminant est le volontariat de l'enseignant, de la classe ou d'une partie des élèves.

**La participation au Lab' est légère, en veillant à ce qu'elle ne pèse pas sur l'enseignant et la classe.**

Très concrètement, elle consiste par exemple à donner un avis ou à faire des propositions sur :

- un support pédagogique, en particulier sous un format numérique ;
- un support audiovisuel (clip, film ...) ;
- un projet d'action mémorielle ;
- un évènementiel pour la jeunesse ;
- les pratiques commémoratives.

Le délai et la forme de la participation sont déterminés conjointement, avec bon sens et souplesse, entre la DPMA et l'enseignant pour qu'ils soient adaptés aux réalités et contraintes de chacun.

La périodicité de participation est elle aussi légère. Elle peut être une ou deux fois par an si l'enseignant est volontaire. Elle ne doit en aucun cas alourdir le travail pédagogique de la classe.

La DPMA porte une forte attention aux participations formulées dans le cadre du Lab'. **Ces dernières ne la lient pas mais enrichissent l'action d'enseignement de défense d'apports directs des usagers.**

Les autorités académiques étant systématiquement associées aux actions soutenues par la DPMA, cette dernière les informe de la participation d'un enseignant ou d'une classe de leur académie au **Lab'mémoriel**.

## Les réalisations du Lab'

---

Quelques exemples d'actions créées ou enrichies grâce aux propositions et avis d'enseignants et d'élèves :

- ❖ la participation de classes qui chantent ou jouent de la musique à la cérémonie nationale « Héritiers de mémoire » au Panthéon ;
- ❖ la mallette mémorielle du Service national universel, en particulier le film sur la mémoire ;
- ❖ la participation d'élèves qui lisent des textes, des témoignages, lors des cérémonies nationales ;
- ❖ la rédaction d'articles par des élèves dans la revue « Les chemins de la mémoire ».

## Mise en lumière

---

Le travail et l'implication de l'enseignant et des élèves dans le **Lab'Mémoriel** peuvent donner lieu à :

- ❖ une diffusion sur les sites, réseaux sociaux et publications du ministère des armées ;
- ❖ une invitation à des cérémonies nationales ;
- ❖ la participation, sous forme de témoignages, à des événementiels d'enseignement de défense organisés par la DPMA en lien avec l'Education nationale et l'Enseignement agricole (par exemple : cérémonie annuelle « Héritiers de mémoire », rencontre nationale des trinômes académiques)
- ❖ un reportage dans la revue *Les Chemins de la Mémoire* et sur le site internet [www.cheminsdememoire.gouv.fr](http://www.cheminsdememoire.gouv.fr), plus particulièrement sur la plateforme Educ@def <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/educadef>

**Si vous souhaitez rejoindre le Lab' mémoriel, merci de contacter la DPMA  
dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr**